TOGOMATIN

N° 1452 DU MERCREDI 16 AVRIL 2025

QUOTIDIEN TOGOLAIS D'ANALYSES ET D'INFORMATIONS GENERALES / Prix : 250 FCFA

Diplomatie parlementaire

Kodjo Adédzé et ses homologues discutent de la préservation des forêts

Le président de l'Assemblée nationale, Kodjo Adédzé, conduit une délégation de parlementaires togolais à la 16ème Conférence des présidents d'Assemblée et de section de la Région Afrique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. La rencontre est prévue du 15 au 17 avril 2025 à Brazzaville, en République du Congo.

PAGE 3

13ème anniversaire de Unir

« Notre pays a franchi des étapes décisives, en particulier avec l'avènement de la Vème République »

À l'occasion du 13ème anniversaire du parti Union pour la République (Unir), le secrétaire exécutif Atcholi Aklesso, a rendu publique une déclaration de circonstance du bureau exécutif. Elle s'adresse aux militantes et militants, mais aussi, à tout le public.

PAGE 3

DOSSIER

Aviculture, tubercules, pêche

Trois piliers pour une souveraineté alimentaire au Togo

La production avicole connaît une progression significative ces dernières années au Togo. C'est le même élan dans le secteur des plantes à racine et halieutique.

PAGES 6&7

LIVRE

Fibre optique au Togo

Canalbox creuse l'écart, mais le haut débit reste à la traîne

Au Togo, la fibre avance, mais elle patine. Malgré des progrès notables, la qualité de l'internet fixe par fibre optique (FTTH) ne tient pas encore toutes ses promesses. C'est ce que révèle le dernier rapport de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep), couvrant la période d'avril 2024 à mars 2025. Le leader de ces progrès est Canalbox, filiale togolaise du groupe Vivendi Africa.

PAGE 5

DERNIERES HEURES

Togo : 530 000 moustiquaires pour endiguer le paludisme

En 2025, le Togo poursuivra sa lutte contre le paludisme avec la distribution gratuite de 530 742 moustiquaires à imprégnation durable (MID). Cette opération, financée par l'État avec l'appui de partenaires techniques et financiers, s'inscrit dans le cadre de « la stratégie nationale de lutte contre le paludisme ».

Si la dotation est en légère baisse par rapport à 2024, les autorités misent toujours sur la prévention. La région des Plateaux recevra la part la plus importante avec 151 087 MID, suivie des Savanes (104 690) et de la Kara (89 566). Le Grand Lomé, pourtant très urbanisé, se verra allouer 27 875 unités seulement.

Cette distribution massive, dont la date reste à préciser, est porteuse d'espoir. Le pays récolte déjà les fruits des précédentes campagnes : « l'incidence de la maladie a chuté de plus de 25 % entre 2015 et 2018 », tandis que la mortalité a reculé de 8 %.

SOMMAIRE

Bénin/Justice
Deux ans de prison requis contre le cyberactiviste Steve Amoussou, alias "Frère Hounvi"

P 4

Aviculture, tubercules, pêche
Trois piliers pour une souveraineté alimentaire au Togo

P 6&7

Fonte des glaciers
Chaque millimètre entraînera l'inondation de 200.000 à 300.000 personnes

P 10

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

Kassinga Doglowa, riziculteur grâce au soutien financier du Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI)

Lundi, premier numéro de votre rubrique quotidienne "Echos des bénéficiaires des produits FNFI". Atakpamé est une fois de plus mise sous les feux de la rampe pour partager les témoignages de Kassinga Doglowa qui grâce au soutien financier du Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI) grâce notamment à son produit Accès des Agriculteurs aux Services Financiers (AGRISEF) est devenu riziculteur dans la ville aux sept collines. Une activité qui après seulement quelques mois lui permet de renforcer son autonomie et de gagner progressivement le pari de son devenir…Témoignages…

Quand on demande à KASSINGA Doglowa pourquoi il a choisi d'exercer l'agriculture, sa réponse est sans ambages," Pour moi, le développement humain réside dans la terre que je tourne et retourne à longueur de journée." Des propos qui témoignent de l'amour que nourrit notre jeune quarantenaire pour l'agriculture, un métier qu'il n'a pas eu tort de choisir d'exercer, car aujourd'hui il arrive à tirer son épingle du jeu.

" "Comme vous le savez, dans notre monde actuel, on ne respecte une personne que sur la base de ce qu'il fait ou de ce qu'il sait faire. C'est pourquoi depuis mon enfance, je me suis donné toutes les chances d'exceller. Il était question pour moi d'exceller soit dans les études, soit en exerçant une activité digne de ce nom. Et je crois que progressivement, la seconde option a pris le dessus. J'avais déjà un demi hectare de parcelle, et comme j'avais déjà un fort penchant pour la culture de riz, je me suis dit que c'était l'occasion pour moi de saisir l'opportunité et de me mettre à l'œuvre. Mes agents de crédit m'ont donc informé de la possibilité pour moi d'avoir accès au crédit AGRISEF. Je n'ai pas mis assez de temps et je me suis mis à remplir toutes les conditions qui étaient essentielles. Nous avons formé un groupe solidaire de 5 personnes, nous avons accepté de nous faire former et d'accepter l'accompagnement des services techniques à l'instar de l'ICAT. C'est seulement après cette série d'activités que nous avons reçu le crédit. Moi j'ai d'abord reçu un crédit de 100.000 FCA et ce crédit m'a donc permis de me lancer dans la culture de riz. J'ai acheté des semences puis les intrants et je me suis lancé à fond dans mes activités."

Un début d'activité qui permet à celui qui est affectueusement appelé Dog dans sa localité, une activité qu'il exerce avec assez de sérieux et de détermination. La preuve, il se rend dans sa superficie cultivable avec entrain.

" Chaque jour qui passe, quand je viens surveiller mes cultures, je ne peux que me réjouir de constater l'évolution. Et cela me réjouis d'autant plus qu'en fin de saison, je reste convaincu que je pourrai récolter un bon nombre de sacs de riz dont une partie ira pour la commercialisation et l'autre partie pour ma consommation personnelle avec ma famille. Il faut reconnaitre que dans notre pays il existe des initiatives destinées à permettre aux populations d'exercer une AGR pour pouvoir s'autosuffire et de prendre en charge".

KASSINGA Doglowa

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel

IFSI

fnfi
Fonds National de la Finance Inclusive

Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina

Secrétaire de rédaction :
Edy Alley

Responsable web:
Carlos Amevor

Comité de rédaction:
Françoise Dasilva

Alexandre Wémima
Edem Dadzie
Luc Biova
Rachid Zakari

Responsable administrative, financière et commerciale:
AMAH Essognim

Graphiste:
Eros Dagoudi

Imprimerie: Direct Print

Distribution : TogoMatin
Tirage : (2000 exemplaires)

Diplomatie parlementaire

Kodjo Adédzé et ses homologues discutent de la préservation des forêts

Le président de l'Assemblée nationale Kodjo Adédzé, conduit une délégation de parlementaires togolais à la 16ème Conférence des présidents d'Assemblée et de section de la Région Afrique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. La rencontre est prévue du 15 au 17 avril 2025 à Brazzaville, en République du Congo.

« Je suis arrivé ce jour à Brazzaville, en République du Congo, pour prendre part à la 16ème Conférence des présidents d'Assemblée et de section de la région Afrique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) du 15 au 17 avril 2025. Cette importante rencontre réunit les présidents de Parlements francophones d'Afrique autour de grands enjeux parlementaires du moment », a écrit Kodjo Adédzé sur les réseaux sociaux.

« Les travaux porteront notamment sur la situation politique dans plusieurs pays en transition, la préservation des forêts et les bonnes pratiques en matière de gouvernance environnementale. Des rencontres bilatérales avec mes homologues sont également prévues, afin de renforcer les liens interparlementaires et d'explorer ensemble des pistes de collaboration au service de nos peuples », a annoncé le président de l'Assemblée nationale.

Organisée par la section congolaise de l'APF, cette rencontre de haut niveau rassemble les présidents de Parlements de sections de la région Afrique autour des défis parlementaires contemporains et des grandes priorités stratégiques du moment.

Parmi les sujets inscrits à l'ordre du jour de la conférence, figurent notamment l'évolution des situations politiques dans plusieurs pays francophones en transition, le partage d'expérience sur la protection des forêts, avec une présentation du modèle congolais de gestion durable des forêts et la définition des thèmes pour la 31ème Assemblée régionale.

Comme annoncé par le chef de la représentation nationale, des entretiens bilatéraux sont prévus avec plusieurs de ses homologues du continent. Ces échanges visent à renforcer la coopération interparlementaire, à partager des bonnes pratiques institutionnelles, et à promouvoir des initiatives conjointes sur les priorités régionales.

Kodjo Adédzé (à gauche)

La participation de la représentation nationale à cette conférence témoigne de l'engagement actif du Togo en faveur de la Francophonie parlementaire, et de sa volonté de contribuer au dialogue, à la stabilité politique et à la promotion des valeurs démocratiques dans l'espace francophone africain.

Edem Dadzie

13ème anniversaire de Unir

« Notre pays a franchi des étapes décisives, en particulier avec l'avènement de la Vème République »

À l'occasion du 13ème anniversaire du parti Union pour la République (Unir), le secrétaire exécutif Atcholi Aklesso, a rendu publique une déclaration de circonstance du bureau exécutif. Elle s'adresse aux militantes et militants, mais aussi, à tout le public.

« Ce 14 avril 2025, Unir, notre grand parti, célèbre, avec ferveur, gratitude et responsabilité, treize années d'engagement patriotique, de constance dans l'action, et de fidélité au service du peuple togolais. Treize années d'un cheminement politique qui, dans la stabilité et la paix, a permis de consolider les acquis démocratiques, de moderniser les institutions, de renforcer l'unité nationale et d'amorcer une transformation profonde de notre pays », a écrit Atcholi Aklesso.

« Depuis ce 14 avril 2012, où il a été porté sur les fonts baptismaux à Atakpamé par Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, président de la République, président fondateur, Unir s'est imposée comme la force motrice du progrès, de la cohésion sociale et de la gouvernance républicaine. Sous l'impulsion visionnaire du chef de l'Etat, notre pays a franchi des étapes décisives, en particulier avec l'avènement de la Vème République, marquant un passage historique vers un régime parlementaire inclusif, représentatif, et résolument dédié à l'intérêt général », a poursuivi Atcholi Aklesso.

Selon lui, la Vème République n'est pas seulement une réforme institutionnelle ; elle incarne un tournant historique, le fruit d'une volonté politique assumée, visant à rapprocher la décision publique des aspirations populaires. Le 13ème anniversaire du « grand parti » Unir est donc pour les militantes, militants et responsables, un moment de mobilisation et de protection.

Fidèle à sa vocation d'encadrement politique, le parti se prépare activement aux importantes échéances politiques à venir, convaincu que les Togolaises et les Togolais continueront de reconnaitre, dans la vision et les réalisations du chef de l'Etat Faure Gnassingbé, les gages d'un avenir paisible et prospère.

« Chaque victoire électorale ne sera que le prolongement logique du pacte de confiance scellé avec nos populations, dans chaque commune, dans chaque région, dans chaque cœur. Plus que jamais, notre force réside dans notre capacité à transcender les clivages et à faire converger nos énergies vers un idéal commun : un Togo réconcilié, ambitieux et solidaire », a insisté Atcholi Aklesso.

Faure Gnassingbé, président fondateur de Unir

Au chapitre des motifs de fierté nationale, le parti salue en particulier la désignation par l'Union africaine du président de la République, Faure Gnassingbé, en qualité de médiateur dans la crise entre la RDC et le Rwanda. Ce choix honore selon le bureau exécutif de Unir, un leadership apaisé, une diplomatie efficace et une stature panafricaine incontestable. « À travers lui, c'est tout le peuple togolais qui se trouve honoré », estime le parti.

« Chaque citoyen y trouvera un appel à porter haut cette distinction, qui fait rayonner notre pays au cœur des efforts de paix et de stabilité dans notre région et partout en Afrique », précise la déclaration. Au parti Unir, l'on estime que l'heure est au rassemblement, à la fidélité aux idéaux, et à la mobilisation générale en vue de nouvelles victoires toujours plus éclatantes.

« Unir, c'est une volonté collective, c'est une promesse d'espérance et d'unité, c'est un engagement à construire ensemble le Togo que nous voulons, celui où chaque Togolais joue sa partition et s'épanouit dans la prospérité partagée. À l'aube de cette nouvelle étape de notre parcours, nous réaffirmons notre indéfectible loyauté au président fondateur, Son Excellence Faure Essozimna Gnassingbé, artisan méthodique et pragmatique de la transformation nationale. Nous saluons son leadership éclairé, sa constance dans l'effort, et sa foi inébranlable en la capacité du peuple togolais à forger sa propre destinée », lit-on dans la déclaration.

« En ce 13ème anniversaire, que chacun de nous renouvelle son serment de loyauté à notre idéal commun, pour que vive toujours la flamme républicaine qui éclaire notre marche », a conclu le bureau exécutif.

TM

Gabon/Présidentielle

L'opposant Bilie-By-Nze reconnaît sa défaite mais dénonce une "victoire à la soviétique"

Il a reconnu sa défaite sans détour, mais pas sans amertume. À l'issue d'un scrutin présidentiel aux allures de plébiscite, Alain-Claude Bilie-By-Nze, principal adversaire de Brice Clotaire Oligui Nguema, a salué la fin de la compétition électorale tout en dénonçant une élection « marquée par l'opacité, le déséquilibre et les irrégularités ».

Selon les résultats provisoires annoncés par le ministère de l'Intérieur, le général-président Oligui Nguema aurait raflé 90,35 % des suffrages dès le premier tour, loin devant Bilie-By-Nze, relégué à une modeste deuxième place avec 3,02 %. Un écart abyssal qui alimente aujourd'hui la controverse.

Lors d'une conférence de presse tenue lundi 14 avril, l'ancien Premier ministre d'Ali Bongo a dressé un tableau sombre du processus électoral : bourrages d'urnes, suppression de votes, déséquilibre des moyens entre candidats. « Le score du vainqueur est un score soviétique », a-t-il ironisé, pointant du doigt des chiffres « invérifiables » et « manifestement gonflés ». Il dénonce notamment un écart mathématique dans le décompte final : « L'addition des suffrages exprimés donne 95,18 %, ce qui signifie que près de 5 % des voix se sont volatilisées. » Pour lui, cette anomalie jette un doute sérieux sur la régularité du scrutin.

Malgré tout, Bilie-By-Nze n'entend pas contester les résultats devant la Cour constitutionnelle, invoquant le « climat d'apaisement » dans lequel s'est déroulée l'élection. Un choix qui interroge autant qu'il apaise dans un pays encore marqué par le récent renversement d'Ali Bongo, dont il fut l'un des derniers fidèles au pouvoir. Figure emblématique du régime Bongo, devenu voix critique de la transition, Alain-Claude Bilie-By-Nze a occupé plusieurs postes stratégiques au sommet de l'État gabonais. Ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, puis ministre des Affaires étrangères, il accède en 2023 à la primature, dans un contexte de turbulences politiques majeures.

Sa participation à la présidentielle de 2024, bien que largement marginalisée, marque une volonté de rupture progressive avec l'héritage bongoïste, sans pour autant renier son expérience politique. Un positionnement qui pourrait, à terme, lui permettre d'incarner une opposition réformiste dans un paysage politique en pleine recomposition.

T.M.

Bénin/Justice

Deux ans de prison requis contre le cyberactiviste Steve Amoussou, alias "Frère Hounvi"

Le procès du cyberactiviste béninois Steve Amoussou, poursuivi pour cyber harcèlement et incitation à la rébellion, a connu un tournant, ce lundi 14 avril devant la Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme (CRIET). Le procureur a requis à son encontre deux ans d'emprisonnement ferme et un million de francs CFA d'amende. Le jugement est attendu pour le 26 mai.

Derrière les murs de cette juridiction souvent décriée pour son traitement des opposants et des voix dissidentes, le dossier Amoussou cristallise les tensions. Le ministère public le soupçonne d'être le mystérieux "Frère Hounvi", auteur de chroniques audio virales, tranchantes, et fortement critiques envers le régime en place, largement partagées sur les réseaux sociaux ces derniers mois.

Pour le procureur, le lien est clair : Steve Amoussou aurait reconnu être "Frère Hounvi" lors de l'enquête préliminaire, soutenu par les déclarations de sa propre sœur. Autre indice évoqué : depuis son arrestation à Lomé en août 2024, les fameuses chroniques ont soudainement cessé. Une coïncidence que le parquet juge trop parfaite pour n'être que fortuite.

Mais du côté de la défense, c'est un tir groupé contre ce qu'elle considère comme un dossier vide. « Il n'y a ni preuve ni indice, seulement des affirmations », a martelé Me Herman Yenonfan, dénonçant une procédure construite sur des suppositions. À ses côtés, Me Ba Parapé s'est permis une pique : « Une brillante rhétorique du procureur, certes, mais sans la moindre démonstration concrète. »

Arrêté dans des conditions troubles à Lomé, puis remis aux autorités béninoises, Steve Amoussou devient, à travers ce procès, le visage d'un débat plus large sur la liberté d'expression à l'ère numérique au Bénin. Son affaire met en lumière les lignes de fracture d'un pays qui, tout en se réclamant d'un État de droit, semble encore en équilibre fragile entre autorité judiciaire et expression citoyenne.

T.M.

Sénégal/Politique

Macky Sall visé pour haute trahison : l'heure des comptes a-t-elle sonné ?

L'ancien président sénégalais Macky Sall pourrait bientôt faire face à une accusation inédite dans l'histoire politique du pays. Le député Guy Marius Sagna, figure de proue du parti au pouvoir, Pastef, a officiellement déposé à l'Assemblée nationale une proposition de résolution visant la mise en accusation de l'ex-chef de l'État pour haute trahison. Une procédure explosive, fondée sur le rapport accablant de la Cour des comptes relatif à la gestion des finances publiques sous son magistère.

Ce rapport fait état de manipulations comptables et d'une dette publique sciemment dissimulée, estimée à quelque 7 milliards de dollars. Des pratiques que le député Sagna qualifie de « menaces graves pour la souveraineté financière du Sénégal », justifiant selon lui l'activation de l'article 101 de la Constitution, qui prévoit la mise en cause du président uniquement pour haute trahison. Mais ce même article ne définit pas ce qu'est la haute trahison – un flou juridique qui laisse toute latitude d'interprétation au juge.

La démarche n'est pas anodine. Si la majorité des trois-cinquièmes des députés (99 sur 165) votent pour la résolution, Macky Sall pourrait être renvoyé devant la Haute Cour de justice, installée fin décembre. Or, avec 130 sièges à l'Assemblée, le Pastef dispose d'une majorité écrasante. L'issue du vote, une fois la plénière programmée, ne semble donc faire aucun doute.

Cette initiative marque une nouvelle étape dans la relecture critique de l'héritage Macky Sall. Celle d'un président dont le second mandat fut émaillé de controverses : tentative de report électoral, dérive autoritaire, et aujourd'hui, accusations de gestion opaque des deniers publics. Si cette mise en accusation aboutit, elle ouvrirait un précédent juridique et politique majeur : pour la première fois, un ancien chef d'État sénégalais pourrait être jugé pour ses actes au sommet de l'État.

Une révolution judiciaire, au nom d'une exigence de redevabilité qui pourrait redéfinir les contours de l'exercice du pouvoir au Sénégal.

T.M.

Systèmes de paiement instantané

Un moteur pour l'économie numérique en Afrique subsaharienne

L'essor des systèmes de paiement instantané (SPI) refaçonne l'économie numérique en Afrique de l'Ouest. Ces solutions, rapides, accessibles et sécurisées, favorisent le développement économique et l'inclusion financière sur un continent où 45 % des adultes sont encore exclus du système bancaire traditionnel.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. En 2023, les systèmes de paiement instantanés opérationnels en Afrique ont traité 49 milliards de transactions, avec une croissance annuelle de 39 % depuis 2019, pour atteindre plus de 1 000 milliards de dollars, révèle le Rapport 2024 d'AfricaNenda. Cette adoption rapide s'explique par la montée en puissance du mobile money et la digitalisation accrue des services financiers. « L'Afrique poursuit sa transformation numérique à une vitesse incroyable », souligne le PDG de la Fondation AfricaNenda, Robert Ochola.

Même si l'Afrique anglophone demeure de loin, le fer de lance des pays adoptant les SPI, les pays francophones enregistrent également de modestes avancées. De plus, cette expansion ne se limite pas aux grands centres urbains. Les zones rurales bénéficient également de cette avancée grâce à des infrastructures interopérables et accessibles. Mais, dans la plupart de ces zones sur le continent, des efforts immenses restent à faire.

Au Bénin, l'initiative du gouvernement visant à numériser les paiements des services publics a permis à de nombreux citoyens de payer impôts et factures via mobile money, réduisant ainsi les longues files d'attente et améliorant la transparence financière. Une démarche qui permet d'améliorer la collecte des recettes publiques.

Inclusion financière et croissance

L'inclusion financière est au cœur du développement économique. « L'un des piliers fondamentaux de la transformation structurelle de l'Afrique est l'inclusion financière », affirme le président d'AfricaNenda. Une augmentation de 1 % de l'inclusion financière peut entraîner une hausse de 0,2 % du PIB, ajoute Robert Ochola.

« Les systèmes de paiement permettent de payer tous les services gouvernementaux et de faciliter les aides sociales », explique la directrice générale adjointe d'AfricaNenda, Sabine Messan. C'est justement le cas du Programme Novissi, mis en place au Togo pendant la crise du Covid-19 qui illustre l'impact des SPI sur la résilience économique. Il a permis des transferts monétaires directs aux populations vulnérables, prouvant ainsi que ces systèmes ne se limitent pas aux transactions commerciales mais jouent un rôle crucial dans les politiques sociales. Les paiements numériques sont devenus le bras armé du commerce électronique. « Sans paiements électroniques, le commerce en ligne ne peut prospérer », rappelle Sam Adambounou, expert en intelligence économique. L'interopérabilité des systèmes bancaires et des services de mobile money facilite les échanges et dynamise l'économie formelle et informelle. Au Sénégal, Wave a révolutionné le paysage financier en rendant les transactions mobiles plus abordables et accessibles, notamment pour les petits commerçants et les travailleurs informels, renforçant ainsi la bancarisation d'une partie importante de la population. Le défi reste de garantir un accès équitable à ces infrastructures pour les femmes, les populations rurales et les travailleurs informels, afin d'en faire un moteur de croissance inclusive. Les Infrastructures publiques numériques (IPN) sont essentielles pour soutenir les SPI en les rendant inclusifs. « En favorisant une participation généralisée à l'économie numérique, l'IPN recèle un formidable potentiel d'inclusion sociale », affirme Rodger Voorhies de la Fondation Bill et Melinda Gates dans le Rapport d'AfricaNenda.

Payement numérique dans un marché

Technologies ouvertes...

En devenant aussi essentielles à la société que les infrastructures physiques comme les routes ou les chemins de fer, les IPN sont un ensemble de systèmes numériques partagés, sécurisés et interopérables, qui repose sur des technologies ouvertes. Elles permettent ainsi d'offrir un accès équitable aux services publics et/ou privés, en favorisant notamment l'opérationnalisation des SPI. D'où la nécessité d'orienter les politiques de développement dans ce sens.

Les systèmes de paiement instantané inclusifs ne sont pas de simples outils financiers. Ils sont un pilier de la transformation économique de l'Afrique. En connectant les populations aux services financiers, en stimulant le commerce et en améliorant les services publics, ils participent activement à la création d'une économie numérique forte et inclusive. « Si un système de paiement n'est pas inclusif, il ne peut pas catalyser l'inclusion financière », conclut le directeur régional Afrique de l'Ouest d'AfricaNenda, Jamelino Akogbéto. L'avenir de l'économie africaine se joue donc sur ces infrastructures, qui pourraient bien révolutionner durablement le continent.

Edy Alley

Fibre optique au Togo

Canalbox creuse l'écart, mais le haut débit reste à la traîne

Au Togo, la fibre avance, mais elle patine. Malgré des progrès notables, la qualité de l'internet fixe par fibre optique (FTTH) ne tient pas encore toutes ses promesses. C'est ce que révèle le dernier rapport de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep), couvrant la période d'avril 2024 à mars 2025. Le leader de ces progrès est Canalbox, filiale togolaise du groupe Vivendi Africa.

L'Analyse comparative des indicateurs clés de la qualité de l'expérience de l'internet fixe d'avril 2025 effectuée par l'Arcep, classe les deux opérateurs du service internet FTTH : Yas Togo et Canalbox. Avec un score de 67 987 points, contre 51 701 pour son concurrent Yas Togo (groupe Axian), Canalbox confirme sa position de leader.

Siège de l'Arcep

L'opérateur surpasse son rival sur l'ensemble des 5 indicateurs clés : débit descendant, débit montant, latence, navigation web et streaming vidéo. En d'autres termes, « Canalbox se montre plus performant que Yas Togo sur l'ensemble des indicateurs de qualité d'expérience ».

Mais ce succès relatif cache une réalité plus nuancée. Car sur l'échiquier sous-régional, le Togo reste en retrait. Canalbox n'arrive qu'en 4e position parmi 9 opérateurs de l'espace Uemoa. Quant à Yas Togo, elle chute à la 8e place. L'écart avec les meilleurs est abyssal. Orange Côte d'Ivoire, leader de la zone, délivre un débit descendant de 91,9 Mbps, quand Canalbox plafonne à 35,08 Mbps et Yas Togo à 29,64 Mbps.

Le constat de l'Arcep est sans détour : « la qualité d'expérience de l'internet fixe par fibre offerte au Togo est paradoxalement moins bonne que l'internet mobile 4G », alors même que la fibre devrait être la reine du haut débit. Ce paradoxe en dit long sur les défis techniques, infrastructurels, voire stratégiques, que doit encore relever le secteur.

Autre donnée révélatrice : la part de marché. Canalbox détient 61 %, Yas Togo 39 %. Si la domination est claire, la compétition reste ouverte. Et les deux opérateurs sont appelés à élever leur jeu. L'Arcep les exhorte à « se hisser au niveau des opérateurs les plus performants de la zone».

Car dans un monde de plus en plus connecté, la qualité de l'accès à internet n'est plus un luxe. C'est un levier de développement. Un droit numérique, une promesse à tenir pour un pays qui aspire à la modernité.

Edy Alley

Aviculture, tubercules, pêche

Trois piliers pour une souveraineté alimentaire au Togo

La production avicole connaît une progression significative ces dernières années au Togo. C'est le même élan dans le secteur des plantes à racine et halieutique.

L'élevage des volailles est de plus en plus répandu et souvent pratiqué comme une activité secondaire destinée à la subsistance. Face aux incertitudes des revenus des cultures de rente, notamment celle du coton, l'aviculture représente un gagne-pain pour les paysans, leur permettant de subvenir aux besoins urgents et de fournir un apport protéinique peu coûteux à la famille.

Selon les données du ministère chargé de l'élevage, le pays a franchi la barre de production de 38,6 millions de têtes de volailles en 2024. Cette production marque une nouvelle progression de 8 % par rapport aux 35,7 millions en 2023. La performance constitue une véritable source de développement économique et de sécurité alimentaire.

sur la région des Plateaux, qui a fourni 13 millions de têtes de volailles en 2024, soit 34 % de l'offre nationale. Un an plus tôt, la région avait produit un peu plus de 12 millions de têtes de volailles. Après la région des Plateaux, celle des Savanes s'affirme comme le deuxième pôle de production avicole du pays, avec une production stable de 8 millions de têtes de volailles en 2023, un chiffre identique à celui de 2022.

Quant aux autres régions du pays, elles ont également contribué à la progression de la filière. Les régions de la Centrale et de la Kara affichent respectivement des productions de 6 et 5 millions de têtes de volailles, tandis que celle de la Maritime atteint 4,8 millions.

Pour le compte de 2025, l'objectif de l'État est de parvenir à une production de plus de 41 millions de têtes de volailles et de créer une véritable chaîne de valeur dans la filière avicole.

Des tubercules

Production de volaille : regions stratégiques et ambitions

Cette production significative de volailles repose principalement

Coup de pouce au développement socioéconomique

Le Togo fait face à une demande croissante de

produits avicoles. Selon les chiffres officiels, le pays importe environ 24 000 tonnes de produits avicoles congelés par an.

La volaille

Face à cette demande croissante de viande de volailles, l'augmentation progressive de la production enregistrée dans le pays constitue une réponse imminente au phénomène néfaste d'importation qui paralyse en partie l'économie nationale.

De plus, la consommation de ces volailles locales constitue une source de sécurité alimentaire pour la population, en ce sens

que leur conservation ne nécessite pas l'utilisation de produits chimiques. Sur le plan sanitaire, il existe des inquiétudes quant à la qualité et à la sécurité des volailles surgelées importées.

Par ailleurs, selon les projections officielles, la filière avicole devrait créer plus de 150 000 emplois d'ici fin 2025 et générer plusieurs milliards de chiffres d'affaires, à condition que les volailles locales soient mieux distribuées. Pour l'heure, l'importation de volailles surgelées affecte l'industrie avicole locale.

Filière plantes à racine et tubercules : soutiens divers et appuis techniques

La filière des plantes à racine et tubercules (PRT) connaît un essor significatif. En 2024, la production de tubercules a connu une nouvelle progression, enregistrant une hausse de 5,5 % par rapport à l'année précédente. Cette nouvelle croissance est le fruit des efforts concertés du gouvernement et des acteurs du secteur agricole.

Selon les données du ministère de l'Agriculture,

la dernière campagne a atteint un volume de production de 2 515 000 tonnes de tubercules, contre 2 406 614 tonnes en 2023. Cette croissance est en phase avec une tendance amorcée un an plus tôt, où la production, qui était de 2 238 529 tonnes en 2022, avait déjà progressé de 7,5 %. La majeure partie de cette production s'est concentrée dans les régions des Plateaux et de la Maritime, avec un total cumulé de 1 288 644 tonnes. La première a livré 768 864 tonnes, tandis que la seconde a comptabilisé un volume de 519 708 tonnes.

Vecteur de développement, l'un des objectifs de l'État est de faire transcender la filière tubercules qui connaît actuellement une importante progression. Ainsi, des efforts sont consentis par le gouvernement et ses partenaires pour faire de cette filière un véritable moteur de développement économique.

Dans le cadre du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest (FSRP-Togo), les acteurs de la filière patate

douce à chair orange (PDCO), notamment les multiplicateurs et les transformatrices, ont bénéficié tout récemment d'un appui technique. Dans les détails, 25 multiplicateurs répartis sur l'ensemble du territoire et 1 067 femmes productrices et transformatrices dans la région des Savanes ont reçu 1,8 million de boutures de base de variétés performantes de PDCO.

Produites par l'Institut togolais de recherche agronomique (Itra), ces boutures ont été sélectionnées pour leur résilience aux changements climatiques. En plus de la distribution des semences, les bénéficiaires ont été formés sur les bonnes pratiques agricoles, la conservation des boutures et la reconnaissance variétale. Cet accompagnement technique vise à optimiser le rendement des cultures et à assurer une meilleure adoption des nouvelles variétés. Financé par la Banque mondiale à hauteur de 50 milliards de francs CFA, le FSRP œuvre pour l'amélioration des rendements et de la productivité agricole, la mise en place d'infrastructures d'irrigation, le développement de la mécanisation agricole et l'accès aux intrants agricoles.

Tubercule : un plan quinquennal de 2,34 milliards de francs

L'ambition du gouvernement est d'accroître de 15 % la production nationale des plantes à racines et tubercules et d'atteindre un niveau de transformation de 10 % à l'horizon 2028. Pour y parvenir, une enveloppe de 2,34 milliards de francs CFA devrait être mobilisée dans le cadre du Plan d'action d'investissement de la filière plantes à racines et tubercules 2024-2028, qui comporte trois axes.

Le premier axe, qui pèse 755 millions de francs, concerne l'amélioration de la productivité et de la qualité des produits. Le second axe, destiné à la valorisation ainsi qu'à la commercialisation des produits de la filière, nécessitera un investissement de 726 millions. Enfin, le troisième axe s'occupe du renforcement de la gouvernance et du mécanisme de financement de la filière et nécessite un financement de 865,2 millions de francs CFA.

La production halieutique togolaise défie les limites grâce aux actions de soutien

Pêche : secteur clé de l'économie

Des poissons frais

Le secteur halieutique joue un rôle clé dans l'économie nationale, soutenant de nombreuses communautés et contribuant à la sécurité alimentaire. En 2024, la production a atteint 23 776 tonnes, un léger repli par rapport aux 24 229 tonnes de 2023. Toutefois, cette fluctuation ne remet pas en cause la dynamique de croissance observée ces dernières années, avec une progression de 30 % entre 2020 et 2023. Le poids de la production halieutique varie considérablement d'une région à l'autre. En 2024, la région Maritime demeure en tête avec 15 013 tonnes de poissons produits. La région des Plateaux suit avec 6 979 tonnes. Les régions septentrionales affichent des volumes plus modestes : 889 tonnes pour les Savanes, 600 tonnes pour la Kara et 78 tonnes pour la région Centrale. Lomé Commune, quant à elle, contribue à hauteur de 217 tonnes.

Malgré la légère baisse en 2024, la tendance générale reste encourageante. En fait, la production halieutique togolaise a connu une expansion significative ces dernières années grâce à des initiatives gouvernementales et des investissements dans les infrastructures de pêche et d'aquaculture. Les projections pour 2025 tablent sur une production de 25 266 tonnes, un objectif soutenu par des mesures stratégiques, dont le plan d'action pour le développement de la filière poisson à l'horizon 2028 et la stratégie nationale de développement durable de la pêche et de l'aquaculture.

Pour donc pallier les défis du secteur, l'exécutif a mis en place un plan d'action pour un coût global de 20,04 milliards de francs CFA. Ce programme vise à lever les contraintes de production et à améliorer la chaîne de valeur halieutique. Il s'attache notamment à renforcer les capacités productives en modernisant les infrastructures et en équipant les acteurs du secteur. L'accent est aussi mis sur la formation et le développement des compétences afin d'assurer une meilleure organisation des professionnels de la pêche. Par ailleurs, une meilleure gouvernance du sous-secteur est envisagée pour assurer un cadre de gestion plus efficace et transparent, accompagné d'un dispositif de suivi et d'évaluation rigoureux sur l'ensemble des chaînes de valeur.

Le port de pêche de Lomé

La stratégie nationale

En complément du plan d'action, cette dernière définit les grandes orientations pour assurer une exploitation durable des ressources halieutiques tout en améliorant les conditions de vie des pêcheurs. Concrètement, elle repose sur 4 axes majeurs. Elle prévoit d'améliorer la productivité des ressources halieutiques en optimisant les techniques de pêche et d'élevage. Une gestion plus durable des produits est également encouragée afin de préserver les stocks et d'assurer leur renouvellement.

La valorisation des ressources occupe une place centrale, avec des initiatives visant à améliorer la transformation et la commercialisation du poisson pour renforcer sa compétitivité sur le marché. Enfin, le renforcement de la gouvernance du sous-secteur est au cœur des priorités, afin de garantir une gestion plus efficace et équitable des ressources disponibles.

Avec cet arsenal, les politiques misent sur une augmentation de 25 % de la production d'ici 2028, afin de mieux répondre à la demande nationale et de réduire la dépendance aux importations.

Luc Biova

EXPEDITION

REQUÊTE AUX FINS D'INJONCTION DE PAYER

A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Lomé

La **BANK OF AFRICA-TOGO (BOA-TOGO) SA,** Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de quinze milliards cinq cent millions (15 500 000 000) de francs CFA, N° CC : 092694-U-RCCM : Lomé 2009 B 0340 ; ayant son siège social au Boulevard de la République, 01 BP 229 Lomé Togo, Tel : (+228) 22 53 62 62/ 22 53 62 01, représentée par son Directeur Général, demeurant et domiciliée es-qualité au siège de ladite société ;

Assistée de **Maitre Ezin DJOMATIN**, Avocat au Barreau du Togo, au 313, Boulevard du 13 janvier au 1er étage de l'immeuble de l'Agence du Boulevard Est de la Banque UTB à côté de la Compagnie AIR FRANCE, en face de la société EFOGERC audit et conseil, non loin du siège de CORIS BANK INTERNATIONAL TOGO, Commune du Golfe 4, quartier Bénigbato, 04 BP : 926, Tel : 92 68 68 59/96 53 94 94/ 22 20 16 56, Fax 22 20 16 56 Lomé, Email : cabinetmedjomatin@gmail.com ;

A l'honneur de vous exposer les faits ci-après :

Dans le cadre de leur relation de compte courant, la BANK OF AFRICA-TOGO SA a accordé le 16 décembre 2019 à monsieur DEFLY DJIWONOU Ananivi, retraité de la fonction publique, un crédit de trois millions cent mille (3 100 000) F CFA remboursable en quatre-vingt-trois (84) mensualités **(pièce n°1)** ;

Ce dernier a, malheureusement, failli dans le remboursement de son crédit et reste devoir à la requérante la somme totale de trois millions huit cent quatre mille cinq cent vingt-huit (3 804 528) F CFA **(pièce n° 2 et 3)** ;

Toutes les démarches effectuées par la requérante à l'égard du requis pour se voir régler la somme impayée précitée sont demeurées vaines ;

Pire, il a coupé tous contacts physique et téléphonique avec la requérante ;

Ces agissements du requis est un refus d'exécuter ses obligations contractuelles ;

La requérante n'a d'autres alternatives que de s'adresser à justice pour obtenir le paiement de sa créance ;

Suivant exploit en date du 02 avril 2024, la requérante a fait signifier à au requis une lettre de dénonciation et clôture juridique de son compte courant **(pièce n°4)** ;

1

Le requis étant introuvable, ladite signification lui a été faite par affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal de Commerce et par insertion au journal national TOGOMATIN N°1397 du mercredi 13 novembre 2024 conformément aux dispositions de l'article 58 du Code de Procédure Civile **(Pièce n°5 et 6)** ;

Aux termes des dispositions de l'article 2 du nouvel Acte Uniforme de l'OHADA portant Organisation des Procédures simplifiées de Recouvrement et des Voies d'Exécution : « **le recouvrement d'une créance certaine, liquide et exigible peut être demandé suivant la procédure d'injonction de payer.**

La procédure d'injonction de payer peut-être introduite lorsque :

1) **la créance a une cause contractuelle** ;
2) **l'engagement résulte de l'émission, de l'endossement, l'aval ou de l'acceptation de tout effet de commerce ou de l'émission d'un chèque dont la provision s'est révélée inexistante ou insuffisante** » ;

En l'espèce, il est établi aux moyens des pièces justificatives que la BANK OF AFRICA-TOGO SA dispose d'une créance certaine, liquide et exigible à l'égard de monsieur DEFLY DJIWONOU Ananivi, soit la somme de **trois millions huit cent quatre mille cinq cent vingt-huit (3 804 528) F CFA**;

C'est pourquoi, conformément aux dispositions des articles 2, 3, 4 et 5 du nouvel Acte Uniforme de l'OHADA portant Organisation des Procédures simplifiées de Recouvrement et des Voies d'Exécution, la requérante sollicite qu'il vous plaise Monsieur le Président, enjoindre monsieur DEFLY DJIWONOU Ananivi, retraité de la fonction publique, demeurant et domicilié à Lomé, quartier Zanguéra, Tel : 90 20 80 41, à lui payer la somme précitée.

SOUS TOUTES RESERVES
ET CE SERA JUSTICE

Fait à Lomé, le 05 Février 2025

Pour la requérante,
Son Conseil :
Ezin DJOMATIN
AVOCAT

ORDONNANCE N° 028 /2025

Nous Amenyo Kudzo AKUATSE Président
du Tribunal de Commerce de Lomé :

Vu la requête qui précède, les motifs y exposés et les pièces y jointes ;

2

Vu les dispositions du nouvel Acte Uniforme de l'OHADA portant Organisation des Procédures simplifiées de Recouvrement et des Voies d'Exécution notamment en ses articles 2, 3, 4 et 5 ;

Attendu que la BANK OF AFRICA-TOGO (BOA-TOGO) SA justifie d'une créance, certaine, liquide et exigible ;

Enjoignons, en conséquence, monsieur DEFLY DJIWONOU Ananivi, retraité de la fonction publique, demeurant et domicilié à Lomé, quartier Zanguéra, Tel : 90 20 80 41, de payer à la requérante la somme totale de **trois millions huit cent quatre mille cinq cent vingt-huit (3 804 528) F CFA**.

Fait en notre cabinet à Lomé,

Le 07 FEV 2025

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE

Amenyo Kudzo AKUATSE

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXPEDITION CERTIFIEE CONFORME
12 FEV 2025
LE GREFFIER EN CHEF
Me Kossi AYATE

3

ORIGINAL 2

SIGNIFICATION DE L'ORDONNANCE D'INJONCTION DE PAYER N°028/2025 RENDUE LE 07 FEVRIER 2025 PAR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LOME

L'an deux mil vingt-cinq

Et le Vendredi 28 Mars à 14 heures 30 minutes

A la requête de la **BANK OF AFRICA-TOGO (BOA-TOGO) SA,** Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de quinze milliards cinq cent millions (15 500 000 000) de francs CFA, N° CC : 092694-U-RCCM : Lomé-2009 B 0340 ; ayant son siège social au Boulevard de la République, 01 BP 229 Lomé-Togo, Tel : (+228) 22 53 62 62/ 22 53 62 01, représentée par son Directeur Général, demeurant et domiciliée es-qualité au siège de ladite société ;

Assistée de **Maitre Ezin DJOMATIN**, Avocat au Barreau du Togo, au 313, Boulevard du 13 janvier au 1er étage de l'immeuble de l'Agence du boulevard-Est de la Banque UTB, à côté de la Compagnie AIRFRANCE, non loin du siège de CORIS BANK INTERNATIONAL TOGO et en face de la société EFOGERC audit et conseil, Commune du Golfe 4, quartier Bénigbato, 04 BP : 926, Tel : 92 68 68 59/96 53 94 94 Lomé, E-mail : cabinetmedjomatin@gmail.com ;

J'ai Me Koffi M. POSSIAN
Huissier de Justice près la Cour d'Appel et le Tribunal de Grande Instance de Lomé, demeurant et domicilié en ladite Ville, Carrefour de l'Amitié rue Total 276, Quartier Gbikékomé
Soussigné

Avons signifié et laissé à :

Monsieur DEFLY DJIWONOU Ananivi, retraité de la fonction publique, demeurant et domicilié à Lomé, quartier Zanguéra, Tel : 90 20 80 41, où étant et parlant à : ayant le requis au téléphone sur son numéro que dessus, il décroche et déclare qu'il est en déplacement sur Atakpamé et ignore quand il sera de retour à Lomé de ne rappeler plus tard. Tenté de lui joindre à nouveau à maintes reprises les jours suivants il ne décroche à aucun de mes appels; son numéro n'étant pas sur whatsapp et ne connaissant ni sa résidence ni

L'ordonnance d'injonction de payer n°028/2025 du 07 février 2025 par laquelle le Président du Tribunal de Commerce de Lomé l'a enjoint de payer à la BANK OF AFRICA-TOGO (BOA-TOGO) SA, représentée par son Directeur Général, la somme totale de trois millions huit cent quatre mille cinq cent vingt-huit (3 804 528) F CFA.

A même requête que susdit, nous avons fait sommation à Monsieur DEFLY DJIWONOU Ananivi, retraité de la fonction publique, demeurant et domicilié à Lomé, quartier Zanguéra, Tel : 90 20 80 41, de payer à ma requérante dans un délai de dix (10) jours la somme totale de **quatre**

Mention (suite) : son domicile, j'ai procédé par affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal de Commerce de Lomé, des copies tant du présent exploit de signification que de l'ordonnance d'injonction de payer à lui dédiés et ce, conformément à l'article 58 du Code de procédure Civile.

millions cinq cent sept mille neuf cent vingt-neuf (4 507 929) F CFA suivant le détail ci-après :

Principal.....3 804 528 F CFA

Frais de recouvrement (15%).....570 679 F CFA

TVA (18% x 570 679) .....102 722 F CFA

Intérêts.....PM

Coût du présent exploit.....30.000 F CFA

TOTAL .....4 507 929 F CFA

Lui avisons que s'il entend faire valoir des moyens de défense, de former opposition par acte extrajudiciaire dans un délai de **dix (10) jours suivant la présente signification** et d'attraire la requérante par-devant le Tribunal de Commerce de Lomé, ceci dans les formes prévues par les articles 9, 10 et 11 du nouvel Acte Uniforme de l'OHADA portant Organisation des Procédures Simplifiées de Recouvrement et des Voies d'Exécution. Cette action a pour objet de saisir ladite juridiction de la demande initiale du créancier et de l'ensemble du litige.

Lui avertissons qu'il peut prendre connaissance, au greffe du Tribunal de Commerce de Lomé, des documents produits par la requérante et, qu'à défaut d'opposition dans le délai sus indiqué, il ne pourra plus exercer aucun recours et pourra être contraint par toutes voies de droit à payer la somme réclamée.

SOUS TOUTES RESERVES
A CE QU'IL NE L'IGNORE

Et je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé tant copies de l'Ordonnance d'Injonction de Payer N°028/2025 du 07 février 2025 que du présent exploit dont le coût est de .....F CFA.

L'HUISSIER

Emmanuel Adebayor, maestro de la fête pour les 65 ans du Togo

L'ancien capitaine des Éperviers, Sheyi Emmanuel Adebayor, s'apprête à faire vibrer Lomé autrement. Loin des stades et des crampons, c'est sur la scène culturelle que la légende togolaise entend marquer le 65e anniversaire de l'indépendance du Togo, avec un grand concert populaire prévu le 27 avril sur le terrain de Totsi.

Emmanuel Adébayor

À travers la Fondation SEA, qu'il dirige avec ferveur depuis plusieurs années, Adebayor transforme une date historique en un moment de communion nationale. « Ce sera une fête de l'unité, de la jeunesse et de la fierté d'être Togolais », promet-il. Un message fort, dans un contexte où les clivages sociaux et politiques peinent parfois à laisser place à l'essentiel : le vivre-ensemble.

Le terrain de Totsi, symbole d'ancrage populaire et lieu de mémoire personnelle pour Adebayor, accueillera cette célébration haute en couleurs. À quelques pas de sa résidence, l'ex-star d'Arsenal veut offrir un moment de bonheur simple, fédérateur, loin des discours officiels. Le choix n'est pas anodin : il reflète un engagement authentique, celui d'un homme qui, après avoir brillé sur les pelouses du monde entier, revient aux racines pour servir les siens.

Si le programme artistique reste pour l'instant secret, les promesses sont là : une scène éclectique, intergénérationnelle, à l'image d'un Togo en mouvement. En misant sur la culture comme levier de cohésion sociale, Adebayor envoie un signal fort : la jeunesse togolaise mérite des symboles d'espoir, d'unité et de célébration.

Le 27 avril, tous les regards seront tournés vers Totsi. Et une chose est sûre : la fête promet d'être aussi grande que le cœur de celui qui l'organise.

La rédaction

Fonte des glaciers

Chaque millimètre entraînera l'inondation de 200.000 à 300.000 personnes

À l'occasion de la première Journée mondiale des glaciers, des experts des Nations unies ont alerté sur le fait que les glaciers de nombreuses régions ne survivront pas au XXIe siècle s'ils continuent à fondre au rythme actuel, ce qui pourrait mettre en danger des centaines de millions de personnes vivant en aval.

Le secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, constate l'ampleur du phénomène sur le terrain

Avec les grandes nappes du Groenland et de l'Antarctique, les glaciers renferment environ 70% des réserves d'eau douce de la planète. Ils sont des indicateurs frappants du changement climatique, car ils conservent généralement la même taille lorsque le climat est stable.

« Mais avec la hausse des températures et le réchauffement de la planète provoqués par le changement climatique induit par l'homme, ils fondent à une vitesse sans précédent », a déclaré Sulagna Mishra, responsable scientifique à l'Organisation météorologique mondiale (OMM).

L'année dernière, les glaciers de Scandinavie, de l'archipel norvégien du Svalbard et d'Asie du Nord ont subi la plus importante perte annuelle de masse jamais enregistrée.

Les glaciologues déterminent l'état d'un glacier en mesurant la quantité de neige qui y tombe et la quantité de fonte qui s'y produit chaque année, selon le Service mondial de surveillance des glaciers (WGMS) de l'université de Zurich, partenaire de l'Organisation des Nations unies (Onu).

Dans la chaîne de montagnes de l'Hindu Kush, longue de 500 miles, située dans l'Ouest de l'Himalaya et s'étendant de l'Afghanistan au Pakistan, les moyens de subsistance de plus de 120 millions d'agriculteurs sont menacés par la disparition des glaciers. « La chaîne de montagnes a été surnommée le 'troisième pôle' en raison des extraordinaires ressources en eau qu'elle renferme », a fait remarquer la scientifique. Malgré ces vastes réserves d'eau douce, il est peut-être déjà trop tard pour les préserver pour les générations futures.

D'importantes masses de glace pérenne disparaissent rapidement, cinq des six dernières années ayant été marquées par le recul le plus rapide des glaciers jamais enregistré, selon l'OMM. La période allant de 2022 à 2024 a également connu la plus forte perte triennale jamais enregistrée.

« Nous assistons à un changement sans précédent dans les glaciers qui, dans de nombreux cas, pourrait être irréversible », a affirmé madame Mishra. En outre, les glaciers, qui ne comprennent pas les inlandsis du Groenland et de l'Antarctique, ont perdu plus de 9.000 milliards de tonnes de masse depuis 1975.

« Cela équivaut à un énorme bloc de glace de la taille de l'Allemagne, d'une épaisseur de 25 mètres », a déclaré Michael Zemp, directeur du WGMS. Le monde a perdu 273 milliards de tonnes de glace en moyenne chaque année depuis 2000 selon les conclusions d'une nouvelle étude internationale sur l'évolution de la masse des glaciers.

« Pour remettre les choses dans leur contexte, 273 milliards de tonnes de glace perdues chaque année correspondent à peu près à la consommation d'eau de l'ensemble de la population mondiale pendant 30 ans », a expliqué monsieur Zemp.

En Europe centrale, près de 40% de la glace restante a fondu. Si ce phénomène se poursuit au rythme actuel, « les glaciers ne survivront pas à ce siècle dans les Alpes », disent les scientifiques.

Par ailleurs, si les émissions de gaz à effet de serre ne sont pas ralenties et que les températures continuent d'augmenter au rythme actuel, d'ici à la fin de 2100, l'on perdra 80% des petits glaciers en Europe, en Afrique de l'Est, en Indonésie et dans d'autres régions du monde.

Un déclencheur d'inondations à grande échelle

En attendant, la fonte des glaciers a des répercussions immédiates et à grande échelle sur l'économie, les écosystèmes et les communautés. Les données les plus récentes indiquent que 25 à 30% de l'élévation du niveau de la mer provient de la fonte des glaciers.

La fonte de la calotte glaciaire entraîne une augmentation du niveau de la mer d'environ un millimètre par an, un chiffre qui peut sembler insignifiant, mais chaque millimètre entraînera l'inondation de 200.000 à 300.000 personnes supplémentaires chaque année.

« Un petit nombre, un impact énorme », a déclaré le glaciologue Zemp. Les inondations peuvent affecter les moyens de subsistance des populations et les contraindre à émigrer d'un endroit à l'autre.

« Si vous me demandez combien de personnes sont réellement touchées, je vous répondrai que tout le monde est concerné », a souligné Sulagna Mishra.

D'un point de vue multilatéral, « il est grand temps de sensibiliser, de modifier nos politiques et de mobiliser des ressources pour nous assurer que nous disposons de bons cadres politiques et de bonnes recherches qui nous aideront à atténuer les effets de ces nouveaux changements et à nous y adapter », a insisté madame Mishra.

Une journée pour les glaciers du monde

La Journée mondiale des glaciers, qui a eu lieu le 21 mars dernier, a donné un élan supplémentaire à cette campagne. Elle vise à sensibiliser le public au rôle essentiel que jouent ces immenses fleuves de neige et de glace dans le système climatique. Elle coïncide avec la Journée mondiale de l'eau.

Pour marquer cette occasion, qui est l'un des temps forts de l'Année internationale de la préservation des glaciers (2025), des dirigeants mondiaux, des décideurs politiques, des scientifiques et des représentants de la société civile se sont réunis au siège de l'Onu à New York pour souligner l'importance des glaciers et renforcer la surveillance mondiale des processus cryosphériques de congélation et de fonte qui les affectent.

M. Zemp, du WGMS, qui enseigne également la glaciologie à l'université de Zurich, se prépare déjà à un monde sans glaciers. « Si je pense à mes enfants, je vivrai dans un monde où il n'y aura peut-être plus de glaciers. C'est assez alarmant », a-t-il déclaré.

« Je vous recommande vraiment d'y aller avec vos enfants et d'y jeter un coup d'œil, car vous pourrez constater les changements spectaculaires qui sont en train de se produire, et vous réaliserez également que nous faisons peser un lourd fardeau sur la prochaine génération », a ajouté le glaciologue.

Le glacier de l'année 2025 est le glacier South Cascade, dans l'État américain de Washington. Cette masse de glace, qui fait l'objet d'une surveillance continue depuis 1952, constitue l'un des plus longs enregistrements ininterrompus du bilan de masse glaciologique dans l'hémisphère occidental.

« Le glacier South Cascade illustre à la fois la beauté des glaciers et l'engagement à long terme de scientifiques et de bénévoles dévoués qui recueillent des données directes sur le terrain pour quantifier le changement de masse des glaciers depuis plus de six décennies », a affirmé Caitlyn Florentine, du Service géologique des États-Unis.

Edem Dadzie

Ambition climatique

Deux Semaines du climat prévues en 2025 dont une en Afrique

Le secrétariat de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a récemment annoncé qu'il reprend les Semaines du climat en 2025.

Image d'archives

Deux Semaines du climat se tiendront en 2025, en conservant une perspective mondiale et en offrant un espace de dialogue, de renforcement des capacités et de présentation de solutions innovantes pour faire avancer le processus intergouvernemental et l'action climatique urgente, inclusive et coordonnée.

Le Panama accueillera la première semaine du climat en 2025, qui se déroulera du 19 au 23 mai à Panama City, tandis que la deuxième semaine du climat de l'année devrait avoir lieu en Afrique avant la COP 30.

« Cette approche vise à aider le processus mené par les gouvernements à progresser plus rapidement et à obtenir des résultats concrets qui profitent à toutes les économies et à la vie quotidienne des gens, tout en permettant de réaliser des économies dans le processus », a déclaré Simon Stiell, secrétaire exécutif de la CCNUCC.

Les priorités substantielles identifiées pour les Semaines du climat 2025 comprennent la création d'un espace pour promouvoir, soutenir et accélérer la soumission de Contributions déterminées au niveau national (CDN) ambitieuses avant la COP 30 et la promotion du financement du climat en tant que moteur de la mise en œuvre et de l'ambition, l'accélération des soumissions de Plans nationaux d'adaptation (PNA), ainsi que la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé (ETF) par la remise et l'examen des rapports biennaux de transparence, en faisant avancer les discussions sur le genre, l'inclusivité, la transition juste, l'accès à l'information publique, et en promouvant la mise en œuvre de l'article 6.

E. Dadzie

COPIE

SOMMATION DE PRENDRE COMMUNICATION DU CAHIER DES CHARGES

****

L'An Deux mil Vingt Cinq (2025)

Et le vendredi onze(11) avril *à* 10 *heures* 45 *minutes*

A la requête de la **SOCIETE INTERAFRICAINE DE BANQUE (SIAB),** *Société Anonyme avec Conseil d'Administration, au Capital Social de* **SIX MILLIARDS SIX CENT TRENTE CINQ MILLIONS DE FRANCS (CFA** *(6.635.000.000),* Société de Droit Togolais, enregistrée en 1976 au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du TOGO (RCCM) sous le numéro TOGO LOME-1976 B 738, ayant son siège social à Lomé, 14 Avenue Sylvanus OLYMPIO , Tél : (+228) 22-21-13-14 /Fax : (+228) 22-21-58-29, BP. 4874 Lomé-Togo, agissant, poursuites et diligences de son **Administrateur Provisoire,** y demeurant et domicilié, pour lequel domicile est élu en les Etudes des **Maîtres Jean Folli Kossi DOSSEY** ,et **Ayayi François ALOGNON,** tous Avocats à la Cour, demeurant et domicilié respectivement à Lomé au 14 Rue des Sabliers, 01 B.P. 472 - Tél. : (00228) 22-20-60-01- Lomé- TOGO, email : fdossey@hotmail.com et au 135 Bd Houphouët Boigny, BP : 61361, Tél : (00228) 22-21-87-72 / 90-01-75-89, Lomé-Togo, E-mail : franc_alo@yahoo.fr; qui sont constitués et continueront d'occuper pour elle dans la présente poursuite de saisie immobilière et ses suites et en application de l'article 269 de l'Acte Uniforme portant Organisation des Procédures Simplifiées de Recouvrement et des Voies d'Exécution :

J'ai

Nous, Doris Améyo KPONYO, Huissier de Justice près la Cour d'Appel et le Tribunal de 1ère Instance de Lomé demeurant et domicilié en ladite ville quartier Dékon en face de l'Institut Africaine de Développement Sanitaire et Social IADSS LP. 81322 Tél: 22 25 18 85 LOME - TOGO soussigné

Dit et déclaré à :

1-) La Société NANYABA HOUSE SARL, dont le siège social est à Lomé, quartier Adéwui, Rue Boulevard de la Kara ; 13BP :261, Tel :90 08 71 50, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du TOGO (RCCM) sous le numéro TG- LOM 2015 B 928 ; prise en la personne de son Représentant légal demeurant et domicilié audit siège, Bâtiment principale, où étant et parlant à : Les bureaux étant fermés, nous avons procédé à l'affichage à la porte principale de l'audatoire du Tribunal de Grande Instance de Lomé et à l'insertion dans le Journal Togo Matin conformément à l'article 58 du Code de Procédure Civile et à l'ordonnance N°165/2025 du 22 Janvier 2025 signée par le Président du Tribunal de Grande Instance de Lomé

2-) Monsieur AWIKODO Tomdjao, Inspecteur des Douanes, Caution hypothécaire de la Société NANYABA HOUSE SARL demeurant et domicilié à Lomé, où étant et parlant à :

Que, le cahier des charges, dressé par **Maîtres Jean Folli Kossi DOSSEY** *et* **Ayayi François ALOGNON,** *tous Avocats à la Cour, pour parvenir à la vente sur saisie immobilière de l'immeuble urbain bâti, sis à Kara quartier Tomdè, d'une contenance de 13a 79 ca, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, limité au Nord par les lots N°1039, 1041 et 1044b au Sud par les lots n°1041,1043b et1045b à l'Est par les lots N°s 1044b, 1045b et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 mètres, lequel immeuble fait objet* **du titre foncier N°43.211 RT Vol. 253 F°15, appartenant à Monsieur AWIKODO Tomdjao,** *demeurant et domicilié à Lomé, en sa qualité de* **Caution Hypothécaire de la Société NANYABA HOUSE SARL** *, par suite du commandement délaissé aux susnommés suivant exploit de* **Maître KPONYO Améyo Doris,** *Huissier de Justice près de la Cour d'Appel de Lomé et le Tribunal de Grande Instance de Lomé, en date du* **29 Janvier 2025,** *enregistré et publié au Bureau de la Conservation de la Propriété Foncière de Lomé le* **28 Février 2025,** *a été déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Kara, le* mercredi vingt (02) avril *par* **Maîtres Jean Folli Kossi DOSSEY et Ayayi François ALOGNON,** *tous Avocats à la Cour ;*

Et à même requête, demeure et élection de domicile ainsi que constitution d'Avocats que dessus, j'ai, huissier susdit et soussigné, étant et parlant comme il est dit, fait sommation aux susnommés :

-De prendre communication du cahier des charges audit Greffe,

-D'y faire insérer leurs dires et observations jusqu'au **cinquième jour précédant l'audience éventuelle,** *à peine de déchéance, qui aura lieu par-devant le* **Tribunal de Grande Instance de Kara, le** *MERCREDI VINGT ET UN (21) MAI 2025 à 10H00, où seront jugées les contestations soulevées, s'il y a lieu, avec déclaration que, s'il n'y a eu ni dires ni observations au cahier des charges, la fixation de cette audience sera considérée comme non avenue,*

-Qu'à défaut de former et de faire mentionner à la suite du cahier des charges **jusqu'au cinquième jour précédant l'audience éventuelle,** *la demande en résolution d'une vente antérieure ou la poursuite de folle enchère d'une réalisation forcée antérieure, ils seront déchus à l'égard de l'adjudicataire de leur droit d'exercer ces actions,*

-De comparaître le MERCREDI VINGT CINQ (25) JUIN 2025 à 10 HEURES, *au Tribunal de Grande Instance de Kara, pour l'adjudication de l'immeuble dont s'agit.*

-Leur déclarant que faute par eux de se présenter, il sera contre eux donné défaut de suite et procédé à l'adjudication tant en leur absence qu'en leur présence.

SOUS TOUTES RESERVES

Et afin qu'ils ne l'ignorent et je leur ai, étant et parlant comme dessus, remis et laissé à chacun copie du présent exploit dont le coût est de _____ *FCFA.*

CORIS MONEY
Simple et cool !
CEET
TdE
SOCIETE TOGOLAISE DES EAUX
Payez
vos factures d'eau (TDE)
et d'électricité (CEET)
et Cash power à moindre frais
via coris money
Centre d'appel
8283
Disponible gratuitement sur
Google play
App Store
https://togo.coris.money
Ouvrez votre comptes en téléchargeant l'application
Coris Money depuis App Store ou Google Play
SIMPLE
& COOL
par
CORIS BANK INTERNATIONAL